

« Votre expérience est la bienvenue! »

Chantal Fischer
chantal.fischer@sev-online.ch

La 105^e assemblée des délégués de la sous-fédération des pensionnés, qui s'est déroulée le 9 mai 2023 dans la salle de curling de Berne, a réuni 50 participants. Heinz Bolliger, qui présidait la séance, a ouvert les feux à l'heure exacte et a mené les débats tout au long d'une journée marquée par de vives discussions, notamment sur la loi relative à la protection des données et sur le recrutement des membres.

Dans la partie consacrée aux statuts, Daniel Pasche, le nouveau caissier central, a présenté les comptes de 2022. En raison d'une année médiocre sur le marché boursier, le capital-actions de la PV a essuyé des pertes. C'est notamment pour cette raison qu'une discussion a eu lieu entre les membres présents au sujet de la stratégie en matière de placements adoptée par la sous-fédération des pensionnés.

Conformément au système de rotation, Marc Derungs a cédé sa place de président de la commission de gestion de la PV au profit de Patrick Rouvinez, de la section valaisanne.

Roland Schwager, président central de la PV, a présenté d'importantes adaptations dans le règlement de la PV. Ainsi, pour des questions juridiques, les veufs et les veuves ne pourront plus reprendre automatiquement l'adhésion au SEV de leur partenaire ou conjoint-e décédé-e. Dorénavant, il faudra effectuer une demande écrite dans ce sens.

La nouvelle loi suisse sur la protection des données, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023, a suscité de vifs débats au sein de l'assemblée. Les nouvelles dispositions auront en effet de sérieuses répercussions sur les pensionnés, car elles restreignent encore davantage la transmission des données personnelles. Ainsi, à l'avenir il ne sera plus possible pour la sous-fédération des pensionnés de recevoir de la Caisse de pensions des CFF le signalement du changement d'adresse ou du décès de tel ou tel membre. En particulier, cela rend également plus difficile la communication lorsqu'un membre fête son 90^e anniversaire et qu'il est ainsi exonéré de sa cotisation de membre du SEV. C'est pourquoi Andrea-Ursula Leuzinger recommande de dresser, de leur vivant, une liste de tous les adhérents afin de soulager l'entourage du défunt dans ses démarches pour informer les sous-fédérations lorsque survient un décès. Cette idée et

quelques autres figurent parmi les réflexions sur la future marche à suivre.

Rester au sein du SEV même après la retraite

Esther Lis, du service des membres du SEV, a adressé ses remerciements pour l'excellente collaboration, mais a également lancé un appel aux personnes présentes pour qu'elles entrent en contact le plus vite possible avec les membres de la PV démissionnaires, et pour qu'elles informent le service des membres dans les meilleurs délais si la démission est définitive. Esther a saisi l'occasion pour présenter le projet « Désormais pensionnés (58+) » : lorsqu'à l'approche de la retraite un membre annonce son départ du SEV, la section concernée de la PV reçoit une notification. Elle est alors chargée d'entrer en contact avec la personne, qui est encore membre, pour lui expliquer quels sont les avantages à conserver son adhésion au SEV même après la retraite. En effet, les arguments ne manquent pas. Par exemple, le SEV s'est engagé en faveur des facilités de voyage pour le personnel (FVP), qui concernent également les pensionnés. De même, la protection juridique du SEV sert les intérêts également de ses membres retraités, par exemple en cas de contentieux en lien avec les caisses de pensions, l'AVS/AL, les prestations complémentaires et les allocations pour impotent. Sur le plan politique également, le SEV soutient énergiquement toutes les revendications qui visent à renforcer les assurances sociales en Suisse, par exemple la 13^e rente AVS et la réforme de la LPP.

Les délégués ont mis à profit la pause de midi pour se livrer à des discussions animées. L'après-midi, le président du SEV Matthias Hartwich a eu l'occasion de se présenter aux délégués de la PV et de leur présenter sa conception du travail syndical. Il a également insisté sur l'importance de l'expérience et de la sagesse des membres plus âgés du SEV. « J'ai le plus grand respect pour le travail que vous avez accompli durant vos années d'activité et je vous demande ici de rester à nos côtés pour nous aider, en cas de besoin, par vos conseils et vos actions », a-t-il déclaré.

Enfin, Matthias a expliqué que les quatre valeurs fondamentales au centre de son credo étaient la solidarité, la transparence, le respect et la démocratie. Il a également évoqué la coopération au sein des chemins de fer, de plus en plus mise sous pression. Avant d'assurer à l'assemblée que le SEV ne resterait à l'écart d'aucun débat.

